

## **Aide exceptionnelle gouvernementale aux familles modestes dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19**

### **Par qui ?**

Le gouvernement débloque une enveloppe d'environ 1 milliard d'euros afin de permettre aux **ménages les plus modestes** de **bénéficier d'une aide financière exceptionnelle** au vu du contexte.

### **Pour qui ?**

Cette aide est destinée aux ménages les plus modestes (sont concernés environ 4 millions de ménages en France).

Elle sera versée aux **ménages bénéficiant déjà de certaines allocations et minima-sociaux**. Sont concernés, les ménages recevant :

- Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** versé aux personnes sans ressources par la CAF ou la MSA (pour les affiliés du régime agricole) ;
- **L'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** versée par Pôle emploi aux chômeurs en fin de droits ;
- Les **allocations logement de la CAF** (ex : APL). **Mais, pour les allocataires d'aides au logement, seuls ceux qui ont des enfants sont concernés.**

### **Quand l'aide sera-t-elle versée ?**

**A partir du 15 mai 2020**, l'aide sera versée en une seule fois.

### **Par quels organismes l'aide sera-t-elle versée ?**

L'aide financière exceptionnelle sera versée soit par la **CAF** si le ménage bénéficie du RSA ou des APL, soit par **Pôle Emploi**, si le ménage bénéficie de l'ASS, ou par la **MSA** si le ménage est affilié au régime agricole s'il bénéficie du RSA ou des APL.

### **Comment faire pour demander l'aide exceptionnelle ?**

**Aucune démarche n'est nécessaire. L'aide est attribuée de façon automatique.**

### **Quel montant ? (à titre indicatif)**

Pour les ménages, l'aide exceptionnelle du gouvernement sera calculée en fonction des aides perçues habituellement.

Pour les allocataires du RSA et de l'ASS, le montant de l'aide s'élève à 150€ par ménage, auxquels s'ajoutent 100€ par enfant. Pour les allocataires d'aides au logement, une aide de 100€ par enfant a été annoncée. Les personnes sans enfant bénéficiant des APL ne sont pas concernées par cette aide.

**Exemples, pour les ménages bénéficiant de l'ASS ou du RSA :**

<b>Composition du ménage</b>	<b>Montant</b>
Personne seule ou en couple (sans enfant)	150€
Ménage avec un enfant	250€
Ménage avec deux enfants	350€
Ménage avec trois enfants	450€
Ménage avec quatre enfants	550€

**Exemples, pour les ménages bénéficiant des APL (hors bénéficiaires de l'ASS et du RSA)**

<b>Composition du ménage</b>	<b>Montant</b>
Personne seule ou en couple (sans enfant)	0€
Ménage avec un enfant	100€
Ménage avec deux enfants	200€
Ménage avec trois enfants	300€
Ménage avec quatre enfants	400€